

Le 9 mars 2011 POM C

**418 Direction de la police et des affaires militaires, Fonds du sport;
approbation du compte 2010**

1. Objet

Le compte du Fonds du sport affichait en fin 2010 un avoir brut de 15 036 828 francs. Vu les subventions promises qui n'ont pas encore été versées (24 431 500 CHF) et les frais administratifs pour 2010 (447 677 CHF), l'avoir net est donc négatif (-9 842 348 CHF).

Dans son rapport de révision du 10 février 2011, le Contrôle des finances confirme l'exactitude des données du compte 2010.



2. Base légale

- Article 39 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (RSB 935.52)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le compte 2010 du Fonds du sport.

Au Grand Conseil